



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Fiche d'information
Établissement SEVESO seuil haut**

Fiche requise dans le cadre de la directive européenne Seveso 3
pour l'information du public

Directive 2012/18/UE (Article 14, annexe V)

AM 26/05/2014 (Annexe IV)

Nom de l'établissement :	KEM ONE FOS SUR MER
Adresse de l'établissement :	Carrefour du CABAN, RD 268 BP60111 13773 Fos sur Mer Cédex
Situation administrative et étude de dangers :	L'établissement KEM ONE, site de Fos-sur-Mer (13) est, du fait de la nature des produits mis en œuvre dans ses procédés, soumis à autorisation au titre de la législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). Il est classé Seveso Seuil Haut (SSH). Il relève également de la Directive relative aux Emissions Industrielles (dite Directive IED). Il est soumis à étude de dangers, mise à jour à minima tous les 5 ans.
Activité de l'établissement :	L'activité principale de l'établissement est la production de chlore et de soude à partir de l'électrolyse de la saumure – provenant du site de Vauvert (30). Une partie du chlore est expédié par wagon, une autre est utilisée pour une réaction avec l'éthylène en vue de la synthèse de DiChloroEthane (DCE) et de Chlorure de Vinyle Monomère (CVM). Les activités comprennent aussi des postes de dépotage / empotage camion, wagon et barge et bateau.
Nature des dangers liés aux substances dangereuses se trouvant dans l'établissement :	Les substances se trouvant dans l'établissement présentent les dangers principaux suivants : • Toxicité aiguë catégorie 1 • Cancérigène • Gaz et liquide inflammable de catégorie 1 et 2 • Dangereux pour l'environnement aquatique catégorie 1 • Corrosivité Les potentiels de dangers sont liés aux produits toxiques aigües avec le chlore et le chlorure d'hydrogène (dispersion toxique). Les potentiels de dangers sont liés aux effets thermiques et de surpression pour le DCE et le CVM.
Modalités d'information du public en cas d'évènement majeur :	L'établissement KEM ONE, site de Fos-sur-Mer (13) dispose d'un Plan d'Organisation Interne (POI). En cas de déclenchement d'un plan ORSEC ; un Plan de Prévention Interne sera déclenché par la préfecture pour l'information du public.

	Le public sera informé d'un évènement majeur en cours ou imminent sur le site : • Par les sirènes PPI qui alertent les populations, cette alerte est relayée par les collectivités locales par tous moyens à leur disposition • Par le dispositif FR-Alert sur les téléphones portables des personnes se trouvant dans la zone de danger afin de les prévenir • Grâce à la Fiche G/P émise par l'exploitant, à destination des administrations et des collectivités locales, mise à jour au fur et à mesure de l'évolution du sinistre. Les collectivités relayeront ensuite des informations de cette fiche aux administrés. • Via la plateforme Allo industrie accessible directement par le public sur laquelle des informations relatives à l'incident sont communiquées par l'exploitant. Via les médias : Le préfet informe la population et donne l'évolution de la situation et les conduites à tenir.
--	---

Nature des dangers liés aux accidents majeurs et leurs effets potentiels sur la santé humaine et l'environnement :	En cas d'accident majeur, les dangers potentiels sur le site de KEM ONE sont : • Des dispersions de nuages de gaz produisant des effets toxiques, des effets irritants ou inconfortants et/ou une gêne olfactive, dangers prépondérants pour KEM ONE, • Des incendies induisant des effets thermiques et des fumées pouvant occasionner une gêne olfactive inconfortante ou irritante et des suies, • Des explosions avec des effets de surpression (onde de surpression), Des épandages au sol pouvant créer une pollution des milieux naturels.
--	---

En cas d'accident pouvant avoir des effets hors site :	En cas d'alerte, les services de secours déclencheront le confinement des populations alentours : • Bouchez toutes les entrées d'air (portes, fenêtres, aérations...), arrêtez ventilation et climatisation, et supprimez toute flamme ou étincelle. • Rendez-vous de préférence dans une pièce possédant une arrivée d'eau ; • Ne cherchez pas à rejoindre les membres de votre famille s'ils sont à l'extérieur ; • N'allez pas chercher vos enfants. Ils sont pris en charge par les équipes pédagogiques et les secours en milieux scolaires ou péri-scolaires ; • N'encombrez pas les réseaux téléphoniques, nécessaires à l'organisation des secours. Ne téléphonez qu'en cas d'urgence vitale. • Ne sortez qu'en fin d'alerte ou signal sur ordre d'évacuation. • Dans tous les cas, restez à l'écoute des autorités et respectez leurs consignes délivrées dans les médias (France Bleu, France info, France télévisions), les sites et réseaux sociaux de la
--	--

	préfecture, du ministère de l'Intérieur et du Gouvernement. Le temps de la mise à l'abri pourrait être de quelques heures. La fin de la mise à l'abri sera annoncée par la sirène, la radio et allo industrie.
--	---

Nature du risque et conséquences :	Les documents qui décrivent la nature des risques et les conséquences possibles sont : • Les études de dangers et notices de réexamen des études de dangers de KEM ONE disponibles en préfecture et DREAL. • L'état des stocks communiqué sur demande de la préfecture • Le POI • Le PPI
--	--

Effets transfrontaliers* :	Compte tenu de sa position géographique, le site de KEM ONE Fos sur Mer n'est pas concerné par les effets transfrontaliers.
--	--

* uniquement si concernées

Informations complémentaires :	La date de la dernière inspection et les informations relatives à cette inspection sont disponibles sur GEORISQUES (https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees)
--	--

Modalités d'obtention de toute autre information pertinente	ud-13.dreal-paca@developpement-durable.gouv.fr
---	--